



PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 AVRIL 2023

---=---

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 3 avril 2023 à 20h00 Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Marylise BALESTRIE, Mickaël CHRETIEN, Philippe CROMBOIS, Stéphane HUCLIEZ, Aurélie HUET, Virginie DELSARTE, Félicie BOUTHEMY, Maxime LUTICK, Laurye LALLEMANT, David MORAIS CARDOSO, Guillaume MASSART, Sylvie VERMEIL.

Absents excusés : Sylvain SAKALOWSKI (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN)- Sophie TEMPEZ (procuration donnée à Didier JACQUEMIN) - Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Félicie BOUTHEMY)

Quorum : - Membres en exercice : 19  
- Présents : 16  
- Votants : 19

Maxime Lutick est élu secrétaire de séance.

-----

L'Assemblée adopte tout d'abord sans observations le compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2023.

Le Conseil Municipal autorise l'inscription à l'ordre du jour d'une question complémentaire concernant la mise à jour du Tableau des effectifs communaux.

M. Le Maire précise qu'il faut anticiper le départ en retraite au cours de l'année de deux agents territoriaux.

Il aborde ensuite l'ordre du jour.

**1) Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2022 (budget principal et budget annexe)**

\*Budget principal

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 970 751,10 €	1 716 048,00 €	254 703,10€
Investissement	378 768,09 €	276 698,46 €	102 069,63 €
Budget global	2 349 519,19 €	1 992 746,46 €	356 772,73 €

	Résultat de Clôture 2021	Exercice 2022	Résultat de Clôture 2022
Fonctionnement	+ 66 371,88 €* €	254 703,10€	+ 321 074,98 €
Investissement	- 140 666,17 €	102 069,63 €	- 38 596,54 €
Budget global	- 74 294,29 €	356 772,73 €	+ 282 478,44 €

\*Cette somme tient compte de la part affectée à l'investissement, soit 164 005,39 €.

\*Budget annexe du Lotissement Bernadette-Thérèse

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	195 529,52 €	195 529,52 €	0,00 €
Investissement	162 790,56 €	208 101,32 €	- 45 310,76 €
Budget global	358 320,08 €	403 630,84 €	- 45 310,76 €

	Résultat de Clôture 2021	Exercice 2022	Résultat de Clôture 2022
Fonctionnement	+ 54 051,41 €	0,00 €	+ 54 051,41 €
Investissement	+ 131 569,17 €	- 45 310,76 €	+ 86 258,41 €
Budget global	+ 185 620,58 €	- 45 310,76 €	+ 140 309,82 €

En l'absence momentanée du Maire, sous la présidence de M. Didier JACQUEMIN, premier adjoint au Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Principal et du Budget annexe.

Le Compte de gestion du Comptable Public est ensuite adopté par l'Assemblée, après le retour de M. Le Maire, à l'unanimité.

## **2) Taux d'imposition 2023**

M. Le Maire rappelle que la fiscalité locale a été remaniée en 2021 avec la suppression progressive de la Taxe d'Habitation qui concerne cette année l'ensemble des foyers.

Le taux de cette taxe était fixé jusqu'en 2023 ne laissant pas l'opportunité aux conseils municipaux de faire évoluer le taux.

Pour rappel, cette mesure avait conduit à la fusion du taux départemental et communal car le Département ne perçoit plus la Taxe Foncière.

Les taux actuels pour la commune de Beauvois en Cambrésis sont les suivants :

- Taxe Foncière Bâtie → 53,64 %
- Taxe Foncière Non Bâtie → 38,43 %
- Taxe d'Habitation → 15,40 %

M. Le Maire précise qu'il souhaite maintenir ces taux car il s'agissait d'une promesse de campagne. Cela fait maintenant 9 années que ces taux n'ont pas évolué malgré la récente hausse des coûts énergétiques.

Le produit fiscal 2023 s'établirait de la manière suivante :

- Taxe Foncière Bâtie → 694 102 €
- Taxe Foncière Non Bâtie → 11 260 €
- Taxe d'Habitation → 12 266 €
- FNGIR → 1 697 €
- Allocations compensatrices → 13 728 €

Soit un montant global de 733 053 € contre 678 591 € en 2022.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident le maintien des taux proposés par M. Le Maire.

### 3) Tableau des indemnités des élus

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie publique locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code Général des collectivités territoriales des nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique.

A ce titre, il présente à l'Assemblée un état des indemnités perçues par les élus au titre de l'année N-1

#### ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX 2022

Nom et prénom de l' élu	Indemnité perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant du SMABE /VAL DU RIOT (un syndicat mixte )			Indemnités perçues au titre de représentant du SIATUB (syndicat intercommunal)		
	indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, rapas, séjour,...)	Avantages en nature (véhicule, logement,...)	indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, rapas, séjour,...)	Avantages en nature (véhicule, logement,...)	indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, rapas, séjour,...)	Avantages en nature (véhicule, logement,...)
Balestrie Marylise éme Adjointe	5 6 582,02 €								
Boittiaux Gilberte éme Adjointe	2 6 585,02 €								
BOUTHEMY Félicie Déléguée							1 051,73 €		
COMBE Nicolas Délégué							462,04 €		
CHRETIEN Mickaël éme Adjoint	4 6 582,02 €								
GUENEZ Nathalie Déléguée	1 410,38 €								
HERBET Yannick MAIRE PRESIDENT SMABE/SIATUB	24 504,60 €			9 022,98 €			2 113,22 €		
HUET Aurélie Déléguée	1 410,38 €								
JACQUEMIN Didier er Adjoint /vice président Val du Riot	1 9 402,90 €			4 112,58 €					
LUTICK Maxima Délégué	1 410,38 €								
PLATEAUX Dominique éme Adjoint	3 6 582,02 €								
SAKALOWSKI Sylvain Délégué	1 410,38 €								

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces informations.

### 4) Travaux d'Aménagements des Trottoirs RD 643 : Mise en place d'une autorisation de programme

M. Le Maire informe qu'une réunion s'est tenue dernièrement avec M. Benkarroum, Conseiller aux Décideurs Locaux du Trésor Public. Ce dernier a félicité la commune pour la rigueur financière qu'elle suit depuis des années.

Il rappelle que la commune était sous réseau d'alerte Préfectoral en 2014 avec un coefficient de 1,6. La commune est sortie de ce réseau en 2018. En 2021 le coefficient était de 29.9 et en 2022 il est passé à 40. Une certaine aisance financière a été retrouvée.

Il explique aux membres du Conseil Municipal que les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT permettent d'inscrire des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement dans les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Il rappelle que les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées par le financement des investissements ; elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiements (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Dans le cadre de ce projet, M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création des AP/ CP suivants :

Projet : Réfection des trottoirs RD 643		
Autorisation de Programme : coût total de l'opération : 1 042 608,00 € TTC (868 840,00 € HT)		
Crédits de Paiements :	2023	2024
(CP) Dépenses	727 128,55 € /TTC 605 940,46 € /HT	315 479,45 € /TTC 262 899,54 € /HT
(CP) Recettes Prévisionnelles	Subventions Département : Communauté d'Agglomération : Emprunt : Autofinancement :	395 897,50 € 20 000,00 € 400 000,00 € 52 942,50 €

Sylvie VERMEIL se questionne sur l'emprunt : sera-t- à long terme ?

Le Maire précise que Monsieur Benkarroum l'a orienté sur des structures qui pourraient financer cet emprunt dont la banque des territoires qui proposerait un taux intéressant.

Sylvie VERMEIL demande quels sont les taux en ce moment ?

Le Maire répond que la demande est en cours.

Il précise que le montant d'autofinancement pourrait être plus important mais qu'il faut rester prudent notamment du fait des travaux prévus à l'église : dégagement d'urgence, accès PMR et réfection d'un mur extérieur.

Il précise que les emprunts en cours commenceront à s'éteindre entre 2027 et 2034. Dès que le montant des travaux dépasse 500 000€ la commune n'a pas les capacités financières pour les réaliser sur une année.

Stéphane HUCLIEZ demande si l'Etat ou le Conseil Régional pourrait financer ce projet.

Yannick HERBET répond que les demandes ont été faites et ont essuyé un refus.

Sylvie VERMEIL indique qu'elle est contre la réfection des trottoirs à ce prix-là et qu'il y a d'autres choses à faire avant. Il s'agit peut-être d'une promesse de campagne de M. Le Maire mais des événements ont eu lieu entre temps : covid, guerre, inflation.

Guillaume MASSART indique que la question a déjà été longuement débattue lors des Conseils Municipaux précédents.

M. Le Maire indique que de nombreuses réclamations à ce sujet proviennent des commerçants.

Stéphane HUCLIEZ indique que M. Le Maire n'est pas responsable du nombre d'emprunts précédemment contractés par la commune qui grèveront le budget jusqu'en 2037 ;

Depuis deux mandats, il a passé son temps à faire de la comptabilité pour redresser les finances de la commune et il n'a pas pu investir sur quelque projet que ce soit.

Sylvie VERMEIL indique qu'il n'y a plus rien dans le centre du village. Beaucoup de commerces ont fermé.

Le Maire répond qu'un parking a été créé près de la friterie pour plus de 80 000€ ou encore l'ilot devant l'église. Il précise qu'il n'est pas responsable de la fermeture des commerces.

Il rajoute qu'il a fait ces investissements en fonction des moyens dont la commune disposait.

Des choix politiques sont à prendre et il ne peut pas être pénalisé tout le temps par rapport à ce qu'il s'est passé avant.

Il précise que cet emprunt sera assumé financièrement.

Sylvie VERMEIL rajoute qu'il y a d'autres dépenses à faire avant.

M. Le Maire a conscience que d'autres projets sont aussi importants, comme la rénovation des écoles ou encore la voirie intérieure de la commune et qu'il y travaille avec son équipe.

La prochaine priorité sera la rénovation des écoles.

Les membres du Conseil Municipal valident par 15 voix Pour, 2 abstentions (Laurye LALLEMANT et David MORAIS CARDOSO) et 2 Contre (Guillaume MASSART et Sylvie VERMEIL)

M. Le Maire précise que, quand les modalités de l'emprunt seront connues, un autre vote du Conseil Municipal aura lieu pour le valider.

## 5) **Budgets Primitifs 2023 (Budget principal et budget annexe)**

M. Le Maire présente le Budget Primitif 2023 de la commune ainsi que du lotissement Bernadette Thérèse qui ont été examinés par la Commission Municipale des Finances le 8 mars 2023.

Ils sont accompagnés d'un document explicatif sur le détail de la Dotation 2023 de l'Etat.

### **INVESTISSEMENT**

Le déficit 2022 reporté s'élève à 38 596,56 €, il a diminué de 102 069,63 € par rapport à l'année dernière.

Les dépenses principales concernent le début des travaux du CD 643 (727 128,55 euros), l'achat de fourches et du lève palettes pour le tracteur pour les services techniques (non livré en 2022 : 12 000 €), la rénovation de l'église (réparations d'urgence), sa mise aux normes concernant le dégagement d'urgence et l'accès PMR (environ 80 000 €) .

Les autres dépenses concernent :

- le remboursement des emprunts (part capital) à hauteur de 200 000 € environ (Nouvel emprunt compris)
- les travaux et achats divers (230 000 €)
- l'installation obligatoire de défibrillateurs (6 000 euros)
- la subvention FACE reversée à la SEM (226 000 euros)
- La dation du terrain Rue de l'Industrie (réserve incendie) :98 000 €

### **RECETTES**

Les recettes comprennent le virement de la section de Fonctionnement (316 800,00€), et les acomptes de subventions pour la réfection des trottoirs du CD 643: (277 000,00 €) elles représentent une partie des recettes.

Viennent s'y ajouter le FCTVA, des opérations d'ordre, les taxes d'aménagement ainsi que le fond de concours de la CA2C pour l'achat du tracteur et de ses accessoires (46 000 €).

La subvention FACE de 225 939.74 euros sera intégralement reversée à la SEM Beauvois Distrelec.

La vente des terrains (Bâtiment MARPA, antenne relais, terrain rue A. BRIAND) rapportera 168 000 €.

## **FONCTIONNEMENT**

Cette section est marquée cette année par une légère hausse de 377 000 euros.  
Cette prévision de hausse est due au contexte économique actuel (inflation), au niveau élevé des coûts de l'énergie, à l'augmentation du tarif des repas scolaires de 4,5 % , et au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) des agents (+ la hausse du point d'indice de 3,5%).

## **DEPENSES**

Le Chapitre 65 (charges de gestion courante) est toujours impacté par le virement au budget annexe Lotissement Bernadette Thérèse (83 691,85 euros).

Les charges de personnels sont en légère hausse pour prendre en compte la hausse du point d'indice décidé par l'ETAT et le GVT.

Les charges financières augmentent de 6 000 € (intérêts des emprunts).

Si l'on excepte le virement à la section d'investissement et les opérations d'ordre, les dépenses progressent d'environ 83 500 €.

## **RECETTES**

-les produits des services sont en hausse.

-les produits fiscaux passent à 1 258 500 €, soit une hausse d'environ 90 000 €.

-En ce qui concerne les dotations elles ne sont pas encore connues à la date de rédaction de ce document. Elles risquent d'être en baisse car la commune passe sous la barre des 2 000 habitants (1970 habitants) depuis le 01/01/2023.

### **Lotissement Bernadette-Thérèse**

-=-=-

Budget Primitif 2023

### **FONCTIONNEMENT**

366 695,88 €

#### **Dépenses**

Emprunt (intérêts)	14 896,29 €
Variation de stocks	310 119,30 €
Transfert de charges financières	14 896,29 €

Créance Partenord	26 684,00 €
Arrondis de TVA	100,00 €

#### Recettes

Excédent 2021 reporté	54 051,41 €
Stock	194 056,83 €
Transfert de charges financières	14 896,29 €
Vente de terrains	20 000,00 €
Subvention d'équilibre	83 690,85 €

### INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	224 511,15 €
-----------------	--------------

Emprunt (capital)	30 454,82 €
Stock	194 056,33 €

<u>Recettes</u>	423 061,71 €
-----------------	--------------

Excédent reporté	86 258,41 €
Variation de stocks	310 119,30 €
Créance Partenord	26 684,00 €

Sylvie VERMEIL demande à quoi correspond la ligne alimentation ?

M. Le Maire indique que cette ligne correspond par exemple à l'achat de café ou encore le pain pour la cantine scolaire.

Sylvie VERMEIL indique qu'elle est contre l'emprunt qui est indiqué dans ce Budget Primitif mais qu'elle votera néanmoins Pour.

A l'unanimité, l'assemblée valide le Budget Primitif 2023 et le Budget Annexe du Lotissement Bernadette Thérèse proposés par M. Le Maire.

#### **6) Demande d'attribution du Fond de Concours (Volet 2) Développement Durable à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis**

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CA2C a créé un Fond de Concours volet 2 - Développement durable par Délibération 2022/7 du Conseil Communautaire portant règlement d'attribution des Fonds de Concours 2022/2027.

Il explique qu'un devis de 1 541,05€ HT a été réalisé récemment pour changer l'éclairage actuel du bâtiment du Centre Social par des pavés LED.

Ce devis pourrait être subventionné à hauteur de 50% du montant HT par la CA2C dans le cadre de ce fond de concours.

Guillaume MASSART demande si le problème de Chauffage du Centre Social est résolu.

Marylise BALESTRIE indique qu'il s'agit d'un problème d'emplacement du thermostat qui est situé près de la porte d'entrée. L'entreprise Engie Cofely, qui gère l'entretien du bâtiment, va être contacté pour leur signaler cette problématique.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à:

-solliciter le Fond de Concours auprès de la CA2C pour un montant de 770,52€

-à demander une dérogation afin d'engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subvention dès que le dossier aura été réputé complet.

-à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

## **7) Convention d'occupation du domaine public par la Société « Stations-e »**

M. Le Maire laisse la parole à Mickaël CHRETIEN afin d'expliquer ce point de l'ordre du jour.

Ce dernier explique que la commune a été récemment sollicitée par la Société « Stations-e » qui procède actuellement au déploiement de bornes électriques connectées multi-services sur le domaine public.

Le modèle économique de cette société permet de ne pas recourir aux fonds publics pour l'installation de ces stations.

L'installation de ces bornes électriques nécessite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour respecter les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Une convention est également indispensable pour traduire les modalités de cette autorisation. La durée de cette convention sera établie pour une durée de 12 ans pour prendre en considération la durée d'amortissement des investissements projetés par la société. Une redevance de 50€/an/m<sup>2</sup> sera versée à la commune par la « Société Stations-e » soit 300€/an pour la commune de Beauvois en Cambrésis.

L'emplacement prévu est situé rue de l'industrie, sur le parking, à proximité immédiate du commerce « la friagerie Beauvoisienne ».

David MORAIS CARDOSO demande pourquoi ne pas demander à la société d'en installer sur le CD643 en même temps que la réfection des trottoirs.

Mickaël CHRETIEN répond que la société cible les zones où la rentabilité serait plus favorable.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer la convention avec la Société « Stations-e ».

### **8) Convention de partenariat entre l'EPIDE (Etablissement Public Administratif de l'Etat) et la commune de Beauvois en Cambrésis**

M. Le Maire laisse la parole à Dominique PLATEAUX pour ce point de l'ordre du jour.

M. PLATEAUX informe l'assemblée que l'EPIDE est un établissement public qui s'adresse aux jeunes de 17 à 25 ans révolus sans qualification ou en voie de marginalisation pour leur permettre de s'insérer dans socialement et professionnellement.

Il explique qu'il connaît très bien cette structure d'insertion car il y a été cadre il y a quelques années.

La commune de Beauvois en Cambrésis pourrait permettre à l'EPIDE de réaliser ces objectifs d'insertion par un système « gagnant – gagnant » en réalisant différentes actions partenariales (Présentation d'une collectivité, de son fonctionnement, permettre l'accès à la Médiathèque Municipale et au Centre Social, participation à des ateliers de citoyenneté, découverte des métiers publics et immersion professionnelle)

Il précise que 80% des jeunes qui effectuent le parcours complet retrouvent une formation qualifiante ou un travail.

Après ces différentes explications, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. Le Maire à signer cette convention partenariale.

### **9) Charte de coopération entre le Centre Social et la commune de Beauvois en Cambrésis**

M. Le Maire laisse ensuite la parole à Marylise BALESTRIE, Présidente du Centre Social.

Elle explique que le Centre Social a entrepris récemment une démarche d'évolution de son périmètre d'intervention aux communes limitrophes à Beauvois en Cambrésis.

L'objectif de cette évolution est de permettre de renforcer les liens entre les communes et de leur permettre de mutualiser les moyens pour mieux répondre aux besoins sociaux.

La Charte a pour objet de définir la coopération entre le Centre Social et les différentes communes signataires pour faire du développement social local un levier d'attractivité et de cohésion sociale à l'échelle du bassin de vie.

A ce jour les communes de QUIEVY et LIGNY ont signé la charte.

Un parcours du cœur est prévu le 16 avril 2023 avec un ravitaillement à l'école de LIGNY. Ce parcours passera par les communes adhérentes.

M. Le Maire tient à remercier l'ensemble du personnel du Centre Social pour le travail accompli.

Marylise BALESTRIE, concernée par l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire de Beauvois en Cis à signer la présente Charte.

### **10) Versement de la subvention à l'Harmonie Mutualiste Beauvois-Fontaine**

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier du nouveau Président de l'Harmonie Mutualiste Beauvois-Fontaine daté du 27 février 2023 sollicitant le versement de la subvention pour l'année 2023.

Cette structure a renouvelé son Président et son Chef d'orchestre a des projets pour l'année 2023.

Une projection financière a été établie par le Président de l'association.

Afin d'équilibrer les comptes, il sollicite l'attribution d'un montant de 4 000€.

Philippe CROMBOIS demande pourquoi la subvention de Fontaine au Pire est de 2 000€ ?

M. Le Maire répond qu'historiquement cette subvention était établie en fonction du nombre d'habitants soit 2/3 pour Beauvois et 1/3 pour Fontaine au Pire.

Il va néanmoins rediscuter de l'utilisation des locaux avec le Maire de Fontaine au Pire pour que ce dernier prenne en charge certaines dépenses.

Il explique que l'association « esquisse », structure Caudrésienne utilise des locaux beauvoisiens. Il va prochainement repositionner les choses.

Il précise que les subventions communales sont données pour des activités à réaliser au sein de la commune. Il a appris dernièrement que la GVB allait effectuer son gala à Caudry.

Il va d'ailleurs rencontrer la Directrice et la Présidence pour recueillir leurs observations à ce sujet.

Il indique que c'est compliqué lorsque les dirigeants des associations ne sont plus Beauvoisiens. Il s'agit d'argent public dont il est garant de la bonne utilisation.

Mickaël CHRETIEN ajoute qu'il faut penser aux Beauvoisiens qui ne pourront peut être pas se déplacer à Caudry faute de moyens de transport.

Guillaume MASSART explique que la structure se relance petit à petit et que les cours ont repris.

M. David MORAIS CARDOSO, Vice-Président de l'Harmonie Mutualiste ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le versement du montant de 4 000€ à cette association.

Stéphane HUCLIEZ indique qu'à l'entrée de la salle des sports le projecteur reste allumé et demande s'il est possible d'installé un projecteur avec un détecteur.

M. Le Maire valide cette proposition.

### 11) **Rachat de concessions dans le cimetière communal**

M. Le Maire indique qu'il a été sollicité le 23 janvier 2023 par M. Jean Marie BACQUET pour une reprise, par la commune, de deux concessions acquises en novembre 2012 pour un montant total de 424 € (part communale).

Il souhaiterait, en remplacement de ces dernières, acquérir une cavurne.

Les membres du Conseil Municipal valident ce rachat de concession à l'unanimité.

### 12) **Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 30 heures / semaine**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Brigitte COYEZ et de Mme Marie-Noëlle GUIDEZ, agents communaux, partiront en retraite cette année.

A cette occasion, une réorganisation des services est envisagée. A cet effet, il convient de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 30h par semaine. Cette création permettra de lancer la procédure de recrutement sur le site « emploi territorial » des Centre de Gestion.

Sylvie VERMEIL demande si un poste de 30h est suffisant ?

M. Le Maire indique que madame Gabet, secrétaire de mairie, lui a fait cette proposition mais que les effectifs sont à flux tendus et essaie d'être au plus juste au niveau du fonctionnement.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur cette création de poste et valide à l'unanimité Tableau des effectifs tel que présenté ci-après.

<b>Cadres d'emplois et grades</b>	<b>Nombre d'emplois et durée</b>
<b>Cadre d'emploi des attachés territoriaux :</b>	
Attaché	1 poste à 35h.
<b>Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :</b>	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif	2 postes à 35h. 1 poste à 35h. 1 poste à 20h.
<b>Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux :</b>	
Agent de maîtrise territorial	1 poste à 35h.

<b>Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :</b>	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique	3 postes à 35 h. 5 postes à 35 h <b>1 poste à 30 h.</b> 1 poste à 20 h.
<b>Cadre d'emploi des agents de police municipale :</b>	
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1 poste à 35h.

### **13) Informations diverses**

Félicie BOUTHEMY indique qu'il n'y a plus d'électricité dans son quartier depuis 3 semaines.

M. Le Maire indique que des travaux sont en cours rue de Béwillers et rue De Liège et que s'en est peut être la cause.

Dominique PLATEAUX va se renseigner à ce sujet auprès de la SEM.

Maxime LUTICK indique qu'il reste des magazines « Beauvois Infos » à distribuer.

Guillaume MASSART répond qu'il est disponible uniquement à partir de Samedi.

Il souhaite revenir sur le repas des anciens et indique qu'il souhaite féliciter tout le monde. Tous les anciens avec qui il a discuté ont été ravis.

M. Le Maire le remercie pour ce retour.

David MORAIS CARDOSO indique avoir été interpellé par des habitants pour des poubelles non rentrées mais qu'il avait vu avec le policier municipal.

Gilberte BOITTIAUX indique que des lampes sont hors d'usage au terrain de foot.

Dominique PLATEAUX prend note de cette remarque.

Guillaume MASSART indique qu'en début de mandat il y a 3 ans, des conseillers délégués ont été désignés pour certaines missions. Il souhaiterait avoir un bilan retour de ces missions et éventuellement réorienter les missions qui n'ont peut-être plus lieu d'être.

M. Le Maire valide cette proposition. Il indique d'ailleurs que dans l'édito de chaque « Beauvois infos » il souhaite que les adjoints détaillent les différentes missions qui leurs sont confiées.

Guillaume MASSART souhaite revenir sur le rôle du 1<sup>er</sup> adjoint car il n'arrive pas à identifier les missions et les actions sur lesquelles il travaille. Il précise qu'il ne sous-entend pas qu'il ne fait rien mais ne saurait expliquer aux habitants les missions qui lui sont dévolues. Il précise qu'il a relu l'édito du 1<sup>er</sup> adjoint dans le magazine communal et cela lui semble léger.

Didier JACQUEMIN répond qu'il gère la sécurité avec le Plan communal de sauvegarde. Un audit a été réalisé par le Centre de Gestion du Nord sur la sécurité qui ressece les différents travaux à réaliser. Il indique gérer ces différents travaux.  
Il précise qu'il avait expliqué d'autres de ses missions dans l'édito.

Guillaume MASSART rajoute qu'il se rappelle d'une interview radio dans BLC de Didier JACQUEMIN dans laquelle il s'attribuait une note de 8/10 de son début de mandat et que cela lui semblait élevé.

Didier JACQUEMIN répond qu'il n'est pas prétentieux et qu'il n'y avait pas de sujet ce jour à présenter au Conseil Municipal concernant ses missions. Il rappelle qu'il a participé notamment au projet concernant la vidéoprotection et la rénovation de l'église.

M. Le Maire tient à rappeler que l'édito du magazine communal, désormais partagé avec les adjoints, permettra de préciser les missions de chacun qui ne sont pas toujours visibles par la population.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 00.

Le Maire,

Le secrétaire,

